

Déclaration des élus du SNES FSU

CAPA relative au mouvement intra académique des CPE

15 Juin 2018

Nous nous réunissons aujourd'hui pour étudier le mouvement intra académique des CPE. La plupart des commissaires paritaires présents ce jour siègent pour la dernière fois dans le cadre des demandes de mutation des personnels. En effet, le Conseil d'État, en réinterprétant les textes, a considéré que les CPE ne constituaient plus un corps dérogatoire de l'Éducation Nationale au statut général de la fonction publique. Ainsi les CPE ne seront désormais plus à égalité de traitement avec leurs collègues enseignants puisque la composition des CAP des CPE sera réduite à peu de chagrin dès le mois de décembre.

Cela constitue pour le SNES FSU une première attaque qui s'intègre dans une stratégie politique visant à détruire toute forme de paritarisme et de dialogue social dans la fonction publique. Les récentes annonces concernant « l'action publique 2022 » n'ont pour seul objectif que d'ôter aux syndicats leurs prérogatives ainsi que les moyens de défendre les personnels et les usagers.

Dans le même temps, les CPE, affectés sur tous types d'établissements, sont inquiets des projets de réforme du lycée et de la voie professionnelle qui ne sont pas acceptables en l'état. En effet, après avoir réduit la durée du bac professionnel de 4 ans à 3 ans, le gouvernement envisage de créer des 2ndes professionnelles en tronc commun, réduisant ainsi la durée de spécialisation à 2 ans. Cette réforme aurait pour conséquence de réduire drastiquement les temps disciplinaires, ce qui contribuerait à creuser des inégalités d'apprentissage, déjà très importantes dans des filières depuis longtemps négligées. Sous couvert d'une valorisation de l'apprentissage, le gouvernement cherche aujourd'hui à reléguer la voie professionnelle scolaire à une voie de garage, transférant ainsi aux régions et aux branches professionnelles la responsabilité régaliennne de former nos élèves.

Le SNES-FSU réaffirme son profond attachement à la voie professionnelle scolaire, et s'opposera fermement à toute attaque visant à dégrader les conditions de travail et les conditions d'études des élèves en lycées professionnels.

Aujourd'hui, nous allons examiner les demandes de mutations de 125 collègues CPE pour la rentrée prochaine.

Nous souhaitons commencer par rappeler que le projet de mutation constitue un document de travail confidentiel, et qu'une nouvelle fois, nous avons été surpris d'apprendre qu'il avait été dévoilé par certaines organisations syndicales.

A l'issue du mouvement, 47 collègues seront satisfaits dans leur demande de mobilité sur un de leur trois premiers vœux. Pour autant, cela ne constitue pas une victoire puisque la fluidité du mouvement n'est due qu'à la politique d'austérité budgétaire que nous subissons. En effet, force est de constater que malgré les nombreuses alertes du SNES FSU auprès du rectorat et du ministère, 34 postes de CPE resteront encore vacants à l'issue du mouvement. Et ce n'est pas en amputant le concours de 50 postes et en persistant à refuser l'ouverture d'une liste complémentaire aux concours de CPE que nous parviendrons à résorber ce manque.

A l'heure où le recours accru à la contractualisation est annoncé, comment attirer de nouveaux collègues en les précarisant ? Comment pourrions-nous assurer la continuité du service public sur tout le territoire ? Il suffit d'analyser la situation qui découlera des opérations de mobilité dans certains établissements :

L'Artois Ternois et le Sambre Avesnois demeureront les zones géographiques les plus dépourvues en personnels titulaires. Parmi ces deux zones, la palme revient au collège Marguerite Berger à Pas en Artois qui fera sa rentrée sans CPE titulaire pour la troisième rentrée consécutive, tout comme le collège Félix del Marle à Aulnoye Aymeries et le lycée Camille Claudel de Fourmies, tous deux dotés de trois postes de CPE, qui seront vacants à la rentrée.

De même, qu'en sera-t-il des établissements accueillant les publics les plus en difficulté tel que le collège REP+ Perrier de Ronsard à Hautmont pour lequel les 2 postes de CPE sont vacants malgré une politique académique de bonification sur dossiers pour les candidats en REP+. Cela conforte notre analyse sur le besoin de renforcer le service public et de rendre les emplois attractifs tant en terme de rémunération que de conditions de travail : l'existence de la bonification de 1200 points ne sert finalement pour les collègues concernés qu'à entrer dans l'agglomération Lilloise en défaveur d'autres collègues aux situations médicales ou familiales qu'il faudrait pourtant prioriser au regard de la loi.

De même, nous continuons à déplorer le refus de l'administration de permettre aux collègues de typer leurs vœux sur le critère du logement ainsi que la non résorption des demi postes de CPE restants dans l'académie.

En revanche, nous sommes satisfaits que les services du rectorat aient déplacé, à la demande du SNES FSU, les berceaux stagiaires sur des supports non demandés par les collègues afin de ne pas bloquer leur mobilité.

Nous remercions les services du rectorat pour la qualité du travail fourni et du dialogue qui nous a permis de préparer le mouvement dans les meilleures conditions possibles.

Les futurs anciens commissaires paritaires vous souhaitent une bonne continuation pour les travaux à venir. Soyez assurés que nous continuerons à porter nos revendications syndicales afin de défendre la catégorie des CPE ainsi que le service public d'Éducation Nationale dont nous espérons qu'il survivra à la politique budgétaire et libérale du gouvernement Philippe.

Les commissaires paritaires CPE du SNES FSU.